



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA GIRONDE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
d'Aquitaine

Service Prévention des Risques
Division Risques Chronique, Santé et Environnement

Référence courrier : PG/PG/SPR/
S3IC n° 991

Affaire suivie par : Patrice GUINAUDEAU
patrice.guinaudeau@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 05 56 93 36 37 – Fax : 05 56 00 05 31

Bordeaux, le 13 août 2012

**ETABLISSEMENTS DORTIGNAC
RECUPERATION
101, rue Paul Doumer
33700 MERIGNAC**

Objet : Récolement suite cessation d'activité

**Installations classées pour la protection de l'environnement
proces verbal de récolement
de la visite du 02 juillet 2012**

Référence : articles R 512 39 du code de l'environnement

1 – CONTEXTE

L'arrêté préfectoral du 20 février 1976 a autorisé la SARL DORTIGNAC RECUPERATION à exploiter des installations de récupération de métaux non ferreux sur les terrains sis 101, rue Paul Doumer 33700 Mérignac.

Le 14 février 2011, la SARL DORTIGNAC RECUPERATION a déclaré la cessation définitive d'activité des dites installations en précisant les mesures de mises en sécurité suivantes :

- évacuation du stock de métaux,
- évacuation et élimination des produits (fuel notamment) et de déchets,
- fermeture et cadenassage des accès piétons et véhicules.

2 – USAGE FUTUR

Par courrier du 14 février 2011, et conformément à l'article R 512-39-2 du code de l'environnement, la SARL DORTIGNAC RECUPERATION a engagé la procédure de concertation avec la Mairie de Mérignac pour définir l'usage futur des terrains.

La mairie de Mérignac a donné son accord pour l'usage de type habitation proposé par la SARL DORTIGNAC RECUPERATION.

3 – DIAGNOSTIC DU SITE

la SARL DORTIGNAC RECUPERATION a fait réaliser par le bureau d'études BURGEAP, l'étude historique et documentaire ainsi que le diagnostic des terrains.

Le rapport de janvier 2012 fait état :

- de la présence d'une nappe superficielle à une profondeur de 2 à 7 mètres, vulnérable aux infiltrations de surface,
- de la faible productivité de cette nappe, mais de son usage par des puits particuliers,
- d'une structure de sol sablo-argileux d'une épaisseur de 1 mètre au droit du site, surplombant des argiles,
- d'un impact constaté en un point, au niveau des anciennes bennes de stockage, par des éléments traces métalliques jusqu'à 2 mètres de profondeur, mais surtout localisé en surface : Cuivre (122 à 389 mg/kg), Plomb (136 à 464 mg/kg) et Zinc (81 à 203 mg/kg).

Le bureau d'études recommande une excavation ou un confinement des zones impactées selon l'usage futur des terrains.

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-16h00
Tél. : 33 (0) 5 56 24 88 22 – fax : 33 (0) 5 56 24 47 24
rue Jules Ferry B55 Cité administrative
33090 Bordeaux cedex

4 – VISITE DE RECOLEMENT

Nous, Patrice GUINAUDEAU, dûment commissionné et assermenté, nous sommes rendus sur les lieux le 02 JUILLET 2012 :

Avons rencontré :

- M. Jean-Jacques DORTIGNAC, ancien gérant de la SARL DORTIGNAC RECUPERATION ,

Avons pris connaissance :

- de l'étude historique et documentaire – Diagnostic de pollution BURGEAP Rbx0793/A.25256/CBx092133-Janvier 2010,
- du courrier du 14 février 2011 par lequel la SARL DORTIGNAC RECUPERATION déclarant la cessation d'activité du site 101 rue Paul Doumer 3370Mérignac,

avons constaté ce qui suit :

. sur la mise en sécurité :

- le site est entièrement clos, le portail est cadénassé,
- le site est débarrassé de tous matériels, métaux, déchets, etc.
- l'ancienne fosse de pesage de 1 m de profondeur est remplie d'eau, quelques déchets de types ménagers y flottent.

. sur le diagnostic des sols :

- un impact par les métaux cuivre, plomb et zinc est constaté en un point de sondage de l'ancienne zone de stockage des bennes,
- cette zone a reçu également le stockage de batteries,
- cette zone correspond aux terrains naturels, contrairement à la zone donnant dans la rue Maurian qui a été remblayée par la SARL DORTIGNAC RECUPERATION.

concluons que :

- les travaux de mise en sécurité sont effectifs. Seule l'ancienne fosse de pesage présente un risque pour les personnes pouvant s'introduire sur le site,
- la zone d'impact par les métaux des sols de l'ancienne zone de stockage des bennes reste à préciser.

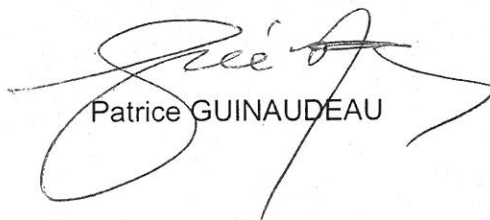
Demandons :

- que l'ancienne fosse de pesage soit mise en sécurité, en la remblayant, par exemple en la remplissant de graviers,
- qu'un diagnostic complémentaire soit réalisé sur les sols de l'ancienne zone de stockage des bennes pour connaître l'extension en surface et en profondeur de l'impact par les métaux,
- que, compte tenu du faible volume probablement concerné, les sols soient excavés et éliminés dans une installations prévue et autorisée à cet effet. Le « guide de réutilisation hors site des terres excavées en technique routière et dans des projets d'aménagement » BRGM/RP-60013-FR février 2012 pourra être utilisé à cette fin.

Proposons à M. le Préfet de prendre acte de la mise en sécurité du site des anciennes installations de récupération de métaux non ferreux exploitées par la SARL DORTIGNAC RECUPERATION au 101, rue Paul Doumer 33700 Mérignac dans les conditions d'exécution des travaux complémentaires à réaliser et de fourniture des documents demandés.

Nous demandons à l'exploitant de répondre aux demandes ci-dessus dans le délai de 2 mois.

Fait à Bordeaux, le 13 août 2012
L'Inspecteur des Installations Classées,



Patrice GUINAUDEAU